

KICKSTART
875


C : Corrosif



O : Comburant


 5.1 : Substances
comburantes.


8 : Matière corrosive.

Danger

Distributeur responsable

CID LINES FRANCE
 Parc de la Cimaïse
 28 rue du Carrousel
 59650 Villeneuve d'ascq France
 tel : 03 20 23 01 11
 fax : 03 20 23 26 48

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
 Nom commercial : KICKSTART
 Type de produit : Agent désinfectant.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Voir fiche technique pour des informations détaillées.
 Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : CID LINES FRANCE
 Parc de la Cimaïse
 28 rue du Carrousel
 59650 Villeneuve d'ascq France
 tel : 03 20 23 01 11
 fax : 03 20 23 26 48

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>
 INRS PARIS : 01 40 44 30 00

SECTION 2. Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: O; R7
 Xn; R20/21/22
 C; R34

KICKSTART
875
SECTION 2. Identification des dangers (suite)
Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- **Dangers pour la santé** : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
 Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
 Corrosion cutanée - Catégorie 1A - Danger (CLP : Skin Corr. 1A)
 Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (CLP : Eye Dam. 1)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention (CLP : STOT SE 3)
- **Dangers physiques** : Liquides comburants - Catégorie 1 - Danger (CLP : Ox. Liq. 1)

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



• Phrase(s) R

• Phrase(s) S

- : C: Corrosif.
- : O: Comburant
- : R7: Peut provoquer un incendie.
- : R8: Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- : R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- : R34: Provoque des brûlures.
- : S2: Conserver hors de portée des enfants.
- : S3/7: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
- : S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- : S17: Tenir à l'écart des matières combustibles.
- : S20/21: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- : S24: Eviter le contact avec la peau.
- : S25: Eviter le contact avec les yeux.
- : S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- : S28: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
- : S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
- : S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- : S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- : S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



- **Code de pictogrammes de danger** : GHS03 - GHS05
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
 H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H332: Nocif par inhalation.
 H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

KICKSTART
875
SECTION 2. Identification des dangers (suite)
• Pictogrammes (Mentions de mise en garde)

• Conseils de prudence
- Prévention

: P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

- Intervention

: P378: Utiliser pour l'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

P303: IEN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent.

P301+P330+P331+P310+P321: EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants
Substance / Préparation

: Préparation.

| Nom de la substance | Contenance | No CAS | No CE | Numéro index | REACH | Classification |
|----------------------|-------------|-----------|-----------|--------------|------------------|--|
| Peroxyde d'hydrogène | : 15 - 30 % | 7722-84-1 | 231-765-0 | 008-003-00-9 | 01-2119485845-22 | O: R8 R5 Xn; R20/22 C; R35 ----- Ox. Liq. 1 (H271) Skin Corr. 1A (H314) Acute Tox. 4 (H332) Acute Tox. 4 (H302) |
| Acide acétique | : 5 - 15 % | 64-19-7 | 200-580-7 | 607-002-00-6 | ---- | R10 C; R35 ----- Skin Corr. 1A (H314) Flam. Liq. 3 (H226) |
| Acide peracétique | : 1 - 5 % | 79-21-0 | 201-186-8 | 607-094-00-8 | ---- | O: R7 R10 Xn; R20/21/22 C; R35 N; R50 ----- Org. Perox. D (H242) Skin Corr. 1A (H314) Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) |

KICKSTART
875
SECTION 4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Premiers soins

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. (Prévoir une bouteille d'eau). Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion : Ingestion peu probable. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Autres informations : Consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : Réagit violemment avec : Combustibles. Peut provoquer un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Comburant.

Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

Prévention


: Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Procédures spéciales

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Incendies avoisinants

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Rincer/diluer à l'eau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures après fuite / épandage : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Diluer les résidus et rincer. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

KICKSTART
875
SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Aucune donnée disponible.

SECTION 7. Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Eviter toute exposition inutile. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Limiter l'exposition à l'air et à la lumière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition
Protection individuelle


- **Protection respiratoire** : Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (butylrubber)
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.
- Hygiène industrielle** : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition. Lavez les vêtements avant réutilisation.

 Peroxyde d'hydrogène : TLV© -TWA [mg/m³] : 1,4

Peroxyde d'hydrogène : TLV© -TWA [ppm] : 1

 Acide acétique : TLV© -TWA [mg/m³] : 25

Acide acétique : TLV© -TWA [ppm] : 10

 Acide peracétique : TLV© -TWA [mg/m³] : 1

 Acide peracétique : MAC [mg/m³] : 1

Acide peracétique : Masse moléculaire : 76,1

KICKSTART
875
SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
• Aspect

Etat physique : Liquide.

Couleur : Clair(e).

• Odeur

Odeur : Piquant(e).

• pH

pH dans l'eau distillée : env. 3

• Point de fusion / Point de congélation

Point de fusion [°C] : -28

• Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

T° d'ébullition initiale [°C] : 105°C

• Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : 100°C

• Pression de vapeur

Pression de vapeur [hPa] : 27

• Densité relative

Densité : env. 1,12

• Solubilité

Solubilité dans l'eau : Complète.

• Coefficient de partage : n-octanol / eau

Log P octanol / eau à 20°C : Aucune donnée disponible.

• Température de décomposition

Point de décomposition [°C] : 55°C Peut libérer : oxygen

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter le contact avec : Acides. Mélange alcalin. Agents réducteurs. Métaux. Composés organiques. Chaleur.

KICKSTART
875
SECTION 10. Stabilité et réactivité (suite)
10.5. Matières à éviter

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : oxygen

SECTION 11. Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

-Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : ca.950

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : >12000

 Inhalation (rat) CL50 [mg/kg] : 4080 mg/m³

Sensibilisation : Ce produit ne provoque pas de sensibilisation sur des cochons d'Inde soumis à des injections sous-cutanées.

- Cutanée : Irritation.

SECTION 12. Informations écologiques
12.1. Toxicité

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : ca.10

IC50 72h Algae [mg/l] : ca.12

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : ca.25

12.2. Persistance - dégradabilité

Biodégradable.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Non.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Classe WGK (Allemagne) : 1

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

KICKSTART
875
SECTION 14. Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

Information générale

- No ONU : 3149

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Nom d'envoi propre : UN 3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE STABILISÉ, 5.1 (8), II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

19 Etiquette(s) de danger


 : 5.1 : Substances comburantes.
 8 : Matière corrosive.

Transport terrestre

 - ADR/RID : Classe : 5.1
 Groupe : II

- I.D. n° : 58

- ADR Classe : 5.1

Transport par mer

- Code IMO-IMDG : Classe 5.1

Groupe d'emballage IMO : II

- N° de table GSMU : 735

- IMDG-Pollution marine : NO -

- N° de fiche de sécurité : F-H S-Q

Transport aérien

 - ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 506
 Packaging instructions passanger: 501

- Désignation officielle de transport : HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE STABILIZED

- IATA - Classe ou division : 5.1

Groupe d'emballage IATA : II

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage ADR : II

14.5. Danger pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

KICKSTART
875
SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

Non classé.

SECTION 15. Informations réglementaires
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16. Autres informations

- | | |
|--|--|
| Liste des phrases R pertinentes (chap. 3) | : R5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur. R7 : Peut provoquer un incendie. R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles. R10 : Inflammable. R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion. R35 : Provoque de graves brûlures. R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| Liste des symboles pertinents (chap. 3) | : C: Corrosif. N: Dangereux pour l'environnement. O : Comburant |
| Autres données | : Aucun(e). |

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Régulation "REACH" de la Commission de la CEE, EC 1907/2006.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document